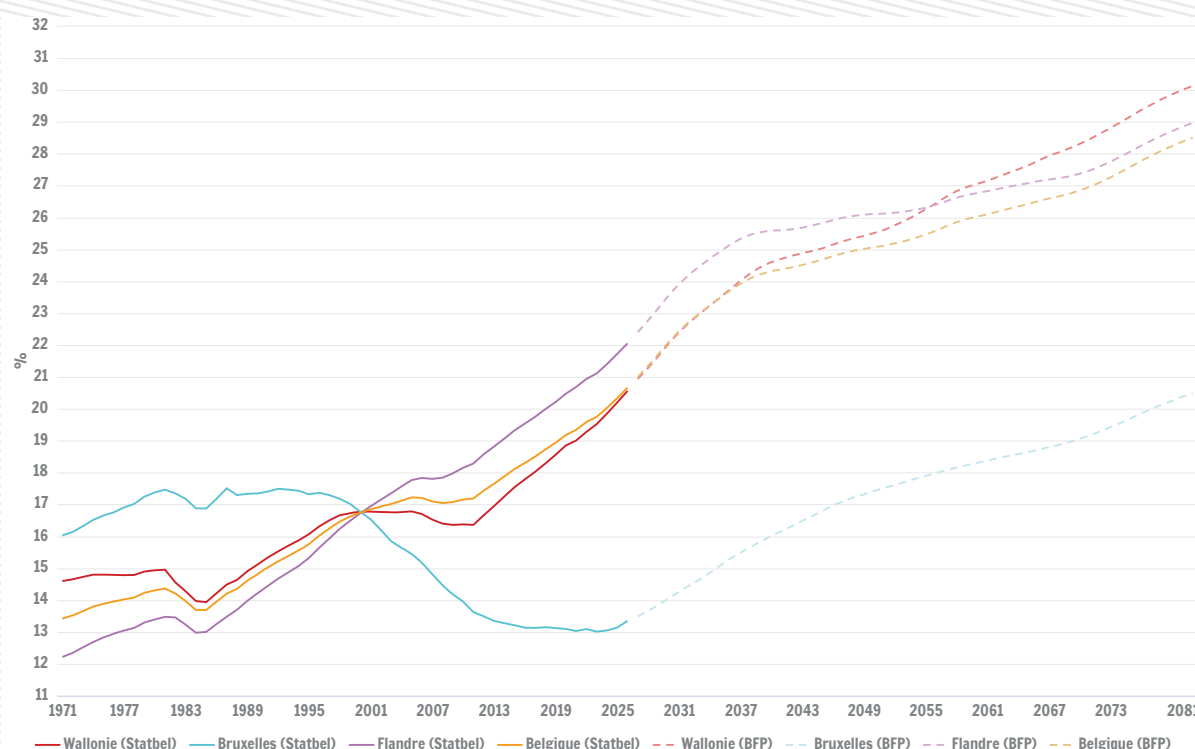


Population des 65 ans et +

20,6%

En Wallonie, selon les perspectives du Bureau fédéral du Plan, la part des 65 ans et plus devrait atteindre 30,1 % en 2081 contre 20,6 % en 2026

Evolution de la part des 65 ans et plus dans la population (en pourcentage)

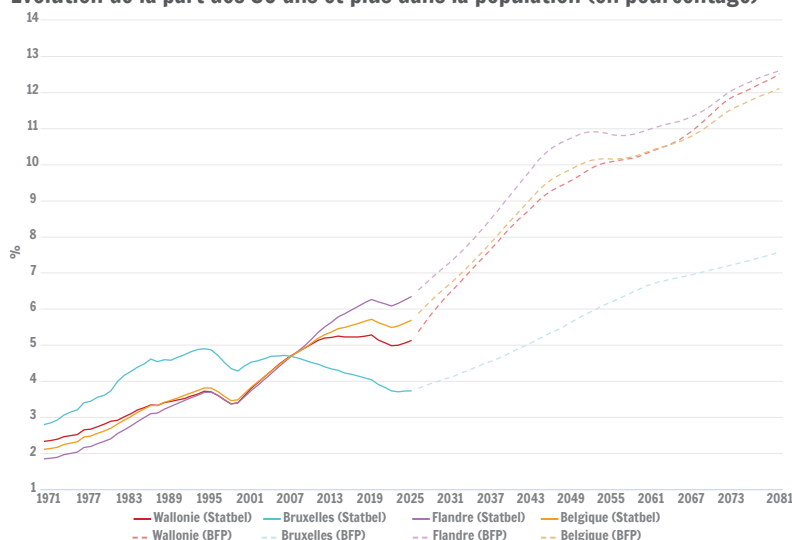


Sources : Bureau fédéral du Plan (BFP) ; Statbel ; Calculs : IWEPS

À partir de l'année 2000, étant donné les espérances de vie plus élevées en Flandre, la part des 65 ans et plus y est devenue plus importante qu'en Wallonie. En intégrant les hypothèses sur l'évolution des différentes composantes démographiques, les perspectives du Bureau fédéral du Plan prévoient cependant une part plus importante des 65 ans et plus en Wallonie qu'en Flandre à l'horizon 2081. Ce groupe d'âge représenterait 29,0 % de la population flamande en 2081. En Wallonie, cette part passerait de 20,6 % en 2026 (Statbel) à 30,1 % en 2081 (BFP-Statbel). Quant à la Région de Bruxelles-Capitale, elle suivrait une évolution atypique liée à son caractère urbain, dans laquelle le rôle des migrations est très important : la part des 65 ans et plus passerait de 13,4 % en 2026 (Statbel) à 20,5 % en 2081 (BFP-Statbel).

Population des 65 ans et +

Evolution de la part des 80 ans et plus dans la population (en pourcentage)



Selon le scénario des perspectives du Bureau fédéral du Plan (BFP), la part des 80 ans et plus en Wallonie convergerait à l'horizon 2071 vers celle de la Flandre. Pour la Wallonie, la part des 80 ans et plus augmentera de 5,1 % en 2026 (Statbel) à 12,5 % en 2081 (BFP-Statbel). C'est donc ce groupe d'âge qui connaîtra la plus forte progression.

Sources : Bureau fédéral du Plan (BFP) ; Statbel ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

La part de 65 ans et plus (ou des 80 ans et plus) est le nombre de personnes de 65 ans et plus (ou de 80 ans et plus) sur la population totale au premier janvier de chaque année.

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents dans différents registres principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente. Avant 2000, les entrées provenant du registre d'attente vers la population officielle n'étaient pas enregistrées ; il faut attendre 2010 pour que les sorties de la population officielle vers le registre d'attente soient aussi comptabilisées.

Pertinence et limites

Les perspectives de population du Bureau fédéral du Plan sont réalisées annuellement pour le pays et ses régions et jusqu'au niveau des arrondissements suivant une méthodologie et des hypothèses reprises dans la publication du BFP. Ces dernières sont le résultat de travaux d'un groupe d'experts démographes des institutions de Belgique. Cet exercice constitue les perspectives régionales officielles de la Belgique.

Ces perspectives de février 2026 couvrent la période s'étalant de 2025 à 2081. Elles émettent des hypothèses sur les comportements démographiques, en tenant compte de l'arrivée des réfugiés ukrainiens et des tendances démographiques estimées de long terme. Toutefois, de nouvelles pandémies ou les conséquences éventuelles du réchauffement climatique, tant en matière d'immigration que de mortalité, pourraient modifier ces tendances.

Pour en savoir plus :

Bureau fédéral du Plan : <http://www.plan.be/>

BFP - Statbel (2026), Le solde naturel ne contribue plus positivement à la croissance démographique belge jusqu'en 2080, février 2026, 5 p.

BBFP - Statbel (2024), Révision à la baisse de l'hypothèse de fécondité à long terme, février 2024, 4 p.

Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2027**